



Avis 2004/02 «Projet d'arrêté royal relatif au financement du dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les animaux »
(dossier Sci Com 2004/01)

Le Comité Scientifique n'a pas de remarque à émettre, dans le domaine de ses compétences, sur le projet d'arrêté royal relatif au financement du dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les animaux.